

1^{ER} SEPTEMBRE 2022

BUREAU DE LA CLE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



ORDRE DU JOUR

1. **Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 7 juillet 2022**
2. **Poursuite de la révision du SAGE**
 - **Consultation dématérialisée du public**
 - **Auditions de l'Etat (DREAL Pays de la Loire) et du Département de la Loire-Atlantique pour porter à connaissance les projets DUP en cours de réalisation, et les impacts potentiels de la règle 2 « Protéger les zones humides » sur leur mise en œuvre**
 - **Débats entre les membres du bureau de la CLE**
3. **Avis du bureau de la CLE**
 - **Porter-à-connaissance : Aménagement de la ZAC « Le Bosquet des Sources », Treillières**
4. **Questions diverses**
 - **Retour sur la consultation dématérialisée sur les compléments apportés au dossier d'autorisation environnementale de la carrière du Fourneau, Orée d'Anjou**
 - **Retours sur les avis techniques donnés sur les dossiers :**
 - ✓ **ZAC de la Belle étoile, Carquefou**
 - ✓ **ZAC des Ecaries Pognères, Sainte-Pazanne**
 - ✓ **ZAC de la Montagne Plus, La Montagne (à la suite des compléments apportés)**

2. Poursuite de la révision du SAGE

Consultation dématérialisée du public

Consultation dématérialisée du public du 22 août au 30 septembre inclus

- Dossier déposé à la consultation du public :
 - Version papier : Préfecture de Nantes / Sous-préfecture de Saint-Nazaire / Maison de l'Etat d'Ancenis Saint-Géréon
 - Version dématérialisée : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-aux-decisions-ayant-une-incidence-sur-l-environnement/Consultations-en-cours>

- Le public pourra faire part de ses observations via le questionnaire qui sera mis en ligne sur le site <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-aux-decisions-ayant-une-incidence-sur-l-environnement/Consultations-en-cours> ou par courrier à l'adresse suivante :

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, environnement
Bureau Stratégie
10 Bd Gaston Serpette, BP 53060 – 44036 Nantes CEDEX 1**

2. Poursuite de la révision du SAGE

Audition de l'Etat pour porter à connaissance les projets DUP en cours de réalisation, et les impacts potentiels de la règle 2 « Protéger les zones humides » sur leur mise en œuvre



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJETS ROUTIERS ÉTAT

Incidences de la règle 2 du SAGE en cours de révision

Plan de la présentation

- 1) Contexte
- 2) Notion de zone humide de source
- 3) Projets routiers portés par la DREAL
 - Projet n°1 : Élargissement et restructuration des échangeurs de la RN165 entre Sautron et Savenay
 - Projet n°2 : Aménagement du complexe de Bellevue sur le périphérique de Nantes (RN 844)
- 4) Illustration des implications pour les 2 projets routiers.
- 5) Autres projets d'aménagement structurants

- Le projet de SAGE Estuaire de la Loire marque une nouvelle étape dans la prise en compte de l'environnement notamment des zones humides via la règle 2 qui renforce la protection des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (dispositif prévu par le code de l'environnement, pour les règlements de SAGE : art. R. 212-47 3° c).
- Une disposition particulière vise la protection totale de certaines zones humides : *« les zones humides de source de cours d'eau et les zones humides inondables ne peuvent pas être compensées et font l'objet de mesures d'évitement »*

=> nb : Cette phrase se retrouve également dans les dispositions M2-2 et M2-4 du SAGE
- Un certain nombre de projets, notamment d'infrastructures linéaires, se trouvant dans l'impossibilité d'éviter absolument toutes les zones humides de source/inondables, malgré l'application stricte de la démarche éviter/réduire/compenser (ERC), sont ainsi remis en cause.

Notion de zone humide de source

- Existence d'une carte des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE), mais pas de carte des ZH de source ou inondables. Ces zones sont incluses dans les ZSGE.

=> point à expliciter dans l'énoncé de la règle 2 et des dispositions M2-2 et M2-4.
- Dans une première approche, afin d'étudier les impacts des projets routiers sur les zones humides de source, la DREAL a donc utilisé la carte des ZSGE. Nos démarches pour préciser la notion de zone humide de source n'ont à ce jour pas abouti.

Nous sommes volontaires pour définir une méthode pour caractériser une zone humide de source de cours d'eau, et cherchons des partenaires pour nous accompagner (SYLOA, OFB).

Projets routiers portés par la DREAL dans le périmètre du SAGE

Projet n°1 : Élargissement et restructuration des échangeurs de la RN165 entre Sautron et Savenay

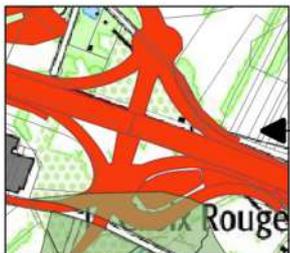
- DUP du 2 janvier 1998, prorogée le 10 décembre 2002
- Objectifs :
 - Améliorer la desserte de la Bretagne, des activités portuaires et industrielles, et les mobilités du quotidien (desserte locale), fluidifier le trafic en période de pointe, réfléchir sur la possibilité de voies réservées (covoiturage)
 - Améliorer la sécurité en restructurant les échangeurs et en supprimant les carrefours plans
 - Protéger l'environnement en réalisant un réseau d'assainissement (17 bassins) actuellement inexistant, et en améliorant les continuités écologiques par la réalisation de passages faunes.
 - L'étude socio-économique jointe à l'étude d'impact s'attachera à confirmer l'intérêt public du projet pour le territoire.

Projets routiers portés par la DREAL dans le périmètre du SAGE

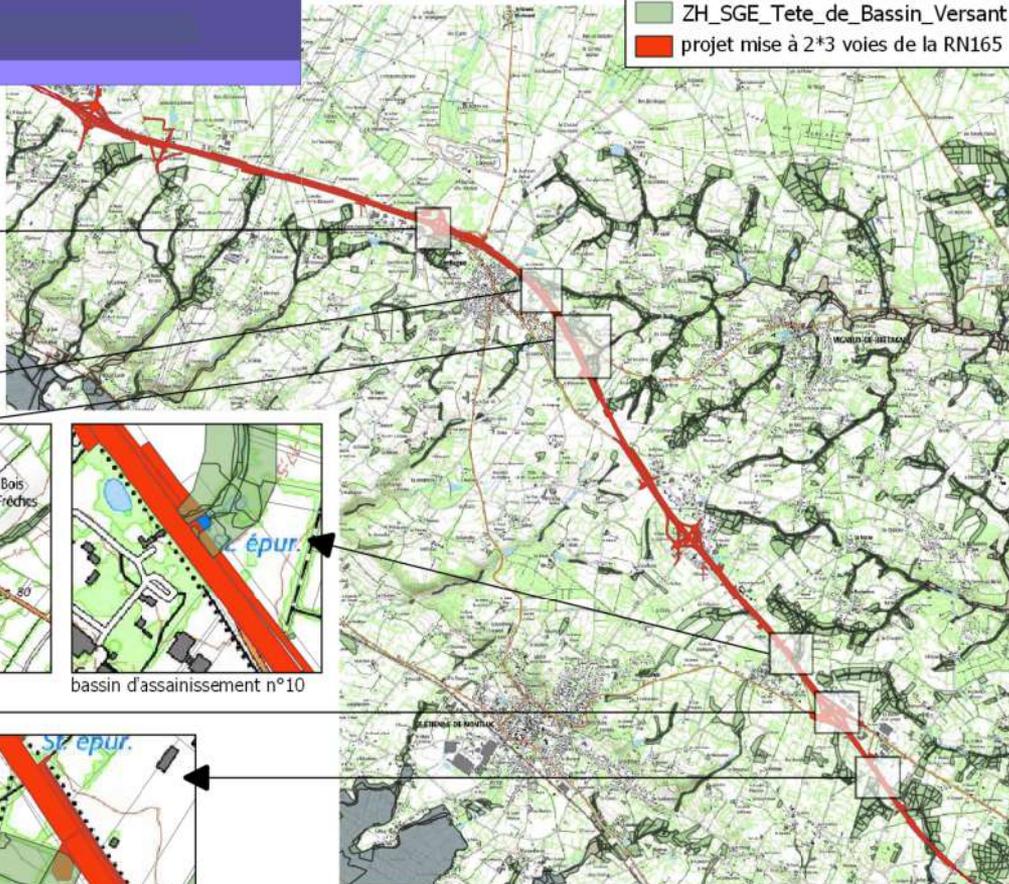
Projet n°2 : Aménagement du complexe de Bellevue

- Objectifs :
 - Fluidifier le trafic, limiter la congestion quotidienne, et améliorer ainsi l'attractivité du territoire
 - Éviter les reports de trafic sur les voies secondaires, résidentielles et centres bourgs
 - Sécuriser les déplacements tous modes, et contribuer au report modal, en aménageant des voies réservées, aires de covoiturage, pistes cyclables et piétonnes.
- L'étude socio-économique jointe à l'étude d'impact s'attachera à démontrer précisément l'intérêt public du projet pour le territoire.

- ZH_SGE_Tete_de_Bassin_Versant
- projet mise à 2*3 voies de la RN165



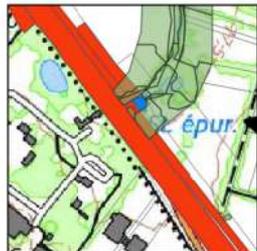
giratoire sud de l'échangeur du temple de bretagne + bassin 18



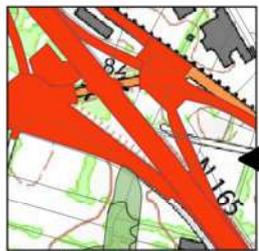
Bassin d'assainissement n°15 au nord + merlons acoustiques au sud



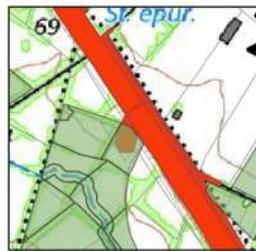
merlons acoustiques



bassin d'assainissement n°10



voie de desserte locale de l'échangeur de tournebride



bassin d'assainissement n°6

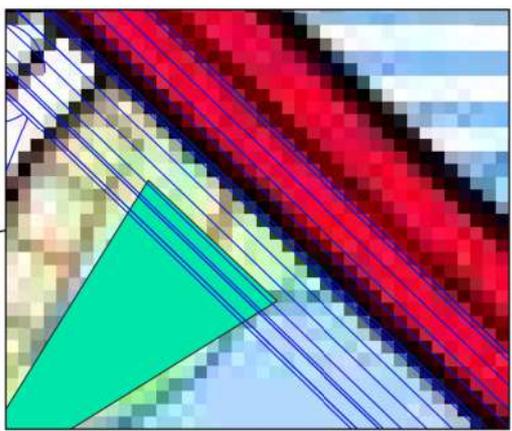
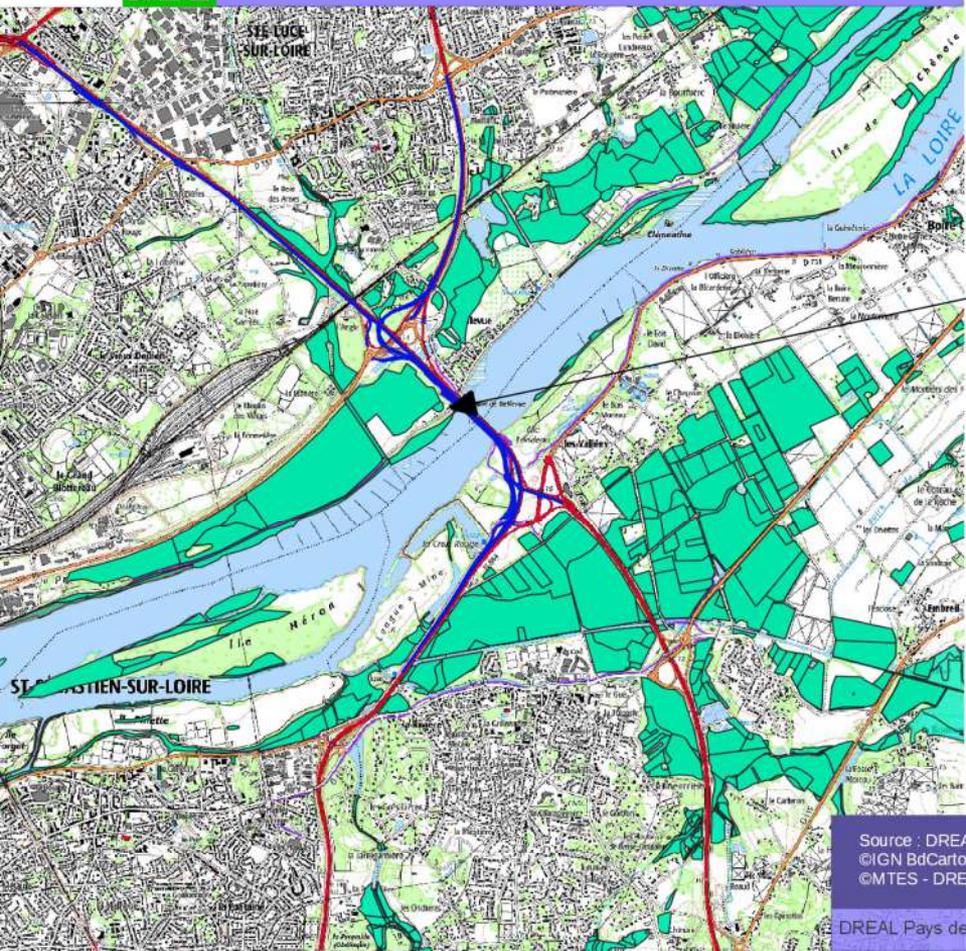
Source : DREAL Pays de la Loire
©IGN BdCarto®
©MTES - DREAL Pays de la Loire (Nantes, octobre 2018)

Illustration projet RN165

Synthèse des incidences sur le projet de la RN165 estimées sur la base des cartes des ZSGE annexées au projet de règlement du SAGE :

- Une partie du nouvel échangeur du Temple-de-Bretagne n'est pas réalisable en l'état. Une solution alternative est en cours d'étude mais sa faisabilité n'est pas avérée ;
- Plusieurs bassins d'assainissement se situent tout ou partie sur les ZSGE. Les bassins se situant au point bas, il ne sont pas délocalisables ; dans un contexte de changement climatique propice à l'augmentation de la fréquence d'événements pluvieux extrêmes, la limitation quantitative du rejet d'eaux pluviales par la RN165 représente un enjeu fort ;
- Des merlons acoustiques sont impactés, des solutions d'évitement plus onéreuses peuvent être trouvées (écrans acoustiques).

complexe de Bellevue et ZH SGE du SAGE



impact possible d'une pile de pont sur une ZSGE inondable

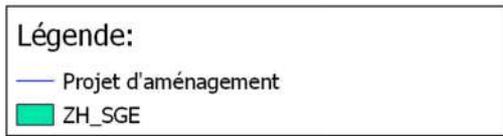


Illustration projet complexe de Bellevue

Synthèse des incidences sur le projet d'aménagement du complexe de Bellevue estimées sur la base des cartes des ZSGE annexées au projet de règlement du SAGE :

- Impact probable d'une pile du nouvel ouvrage sur une ZSGE inondable. L'emplacement de la pile n'est pas délocalisable, car elle doit se trouver dans l'alignement des piles des deux ouvrages actuels de franchissement de la Loire afin de ne pas modifier les conditions d'écoulement du fleuve.

Autres projets d'aménagements structurants

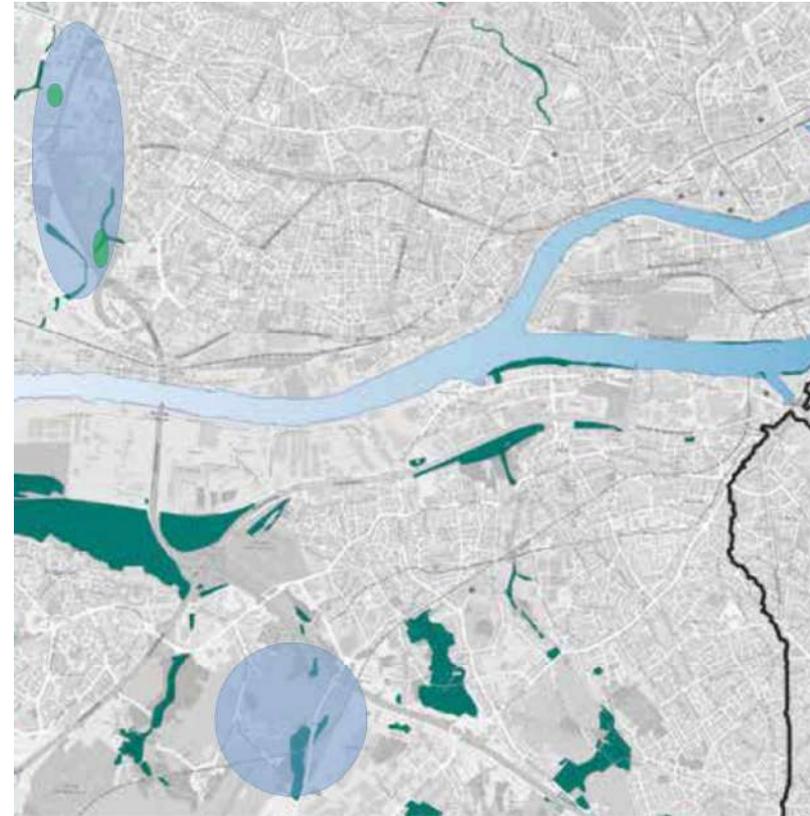
liste non exhaustive

Amélioration de la desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique (nombreuses maîtrises d'ouvrage)

- Création d'une halte sur la voie ferrée Nantes-Sainte Pazanne et d'un pôle d'échange multimodal associé
- Création d'une voie bus à haut niveau de service (BHNS) sur la VM 85, le périphérique et la route de Pornic

Amélioration de la liaison ferroviaire Nantes Rennes (a priori pas d'impact sur le périmètre du SAGE, phase très amont)

Réalisation de voies d'entrecroisement sur le périphérique Nantais (maîtrise d'ouvrage DIRO) : impact possible sur la réalisation de bassins d'assainissement



Merci de votre attention

2. Poursuite de la révision du SAGE

Audition du Département de la Loire-Atlantique pour porter à connaissance les projets DUP en cours de réalisation, et les impacts potentiels de la règle 2 « Protéger les zones humides » sur leur mise en œuvre

Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

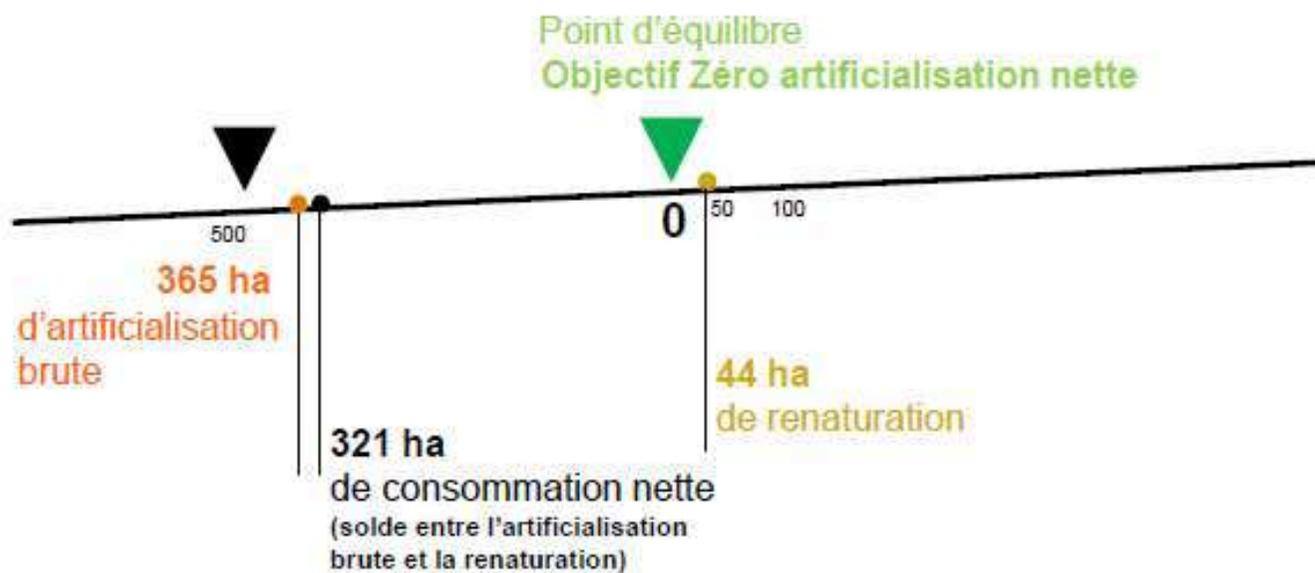
1er septembre 2022



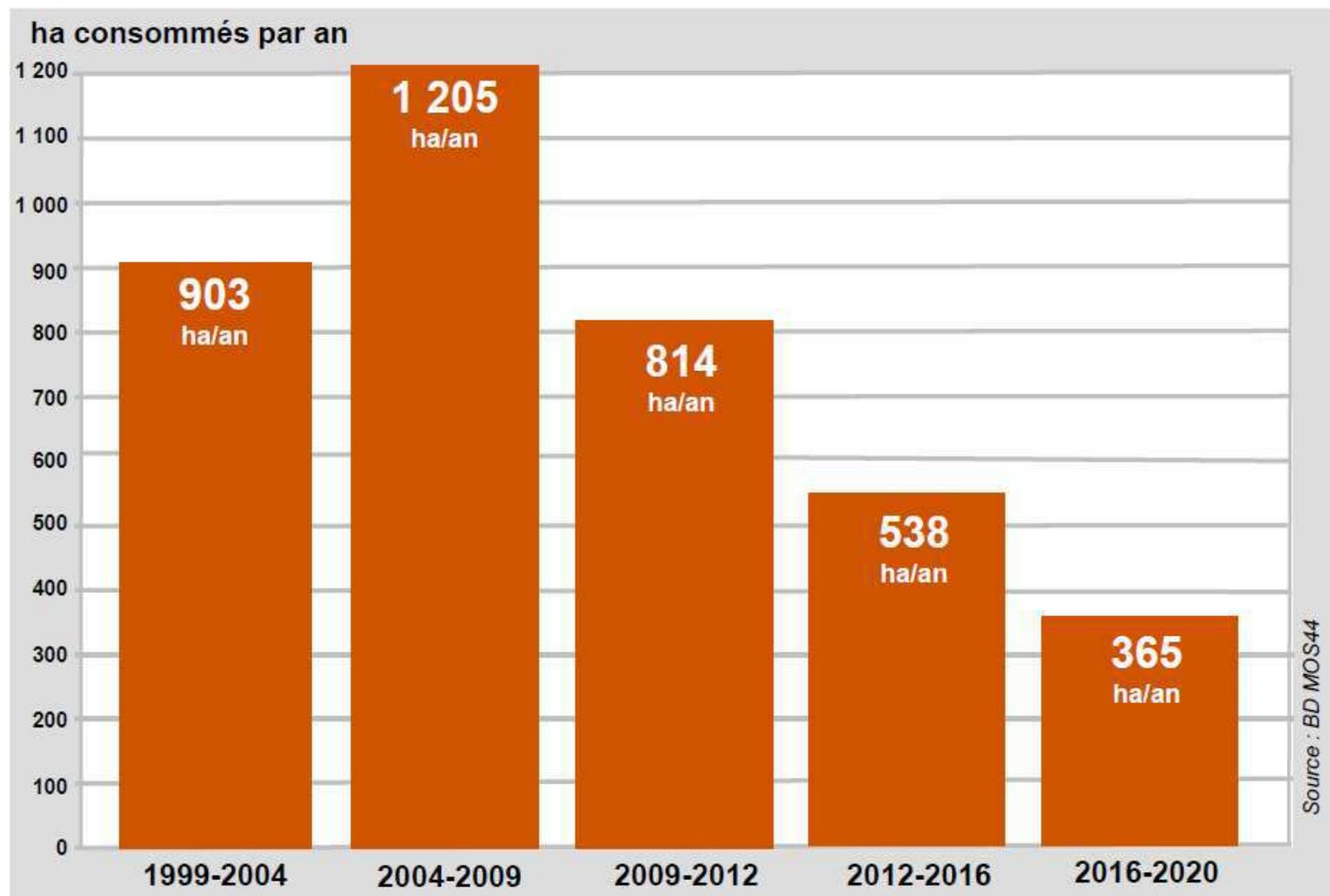
Zéro artificialisation nette : l'objectif cardinal du Département dans ses politiques d'aménagement du territoire



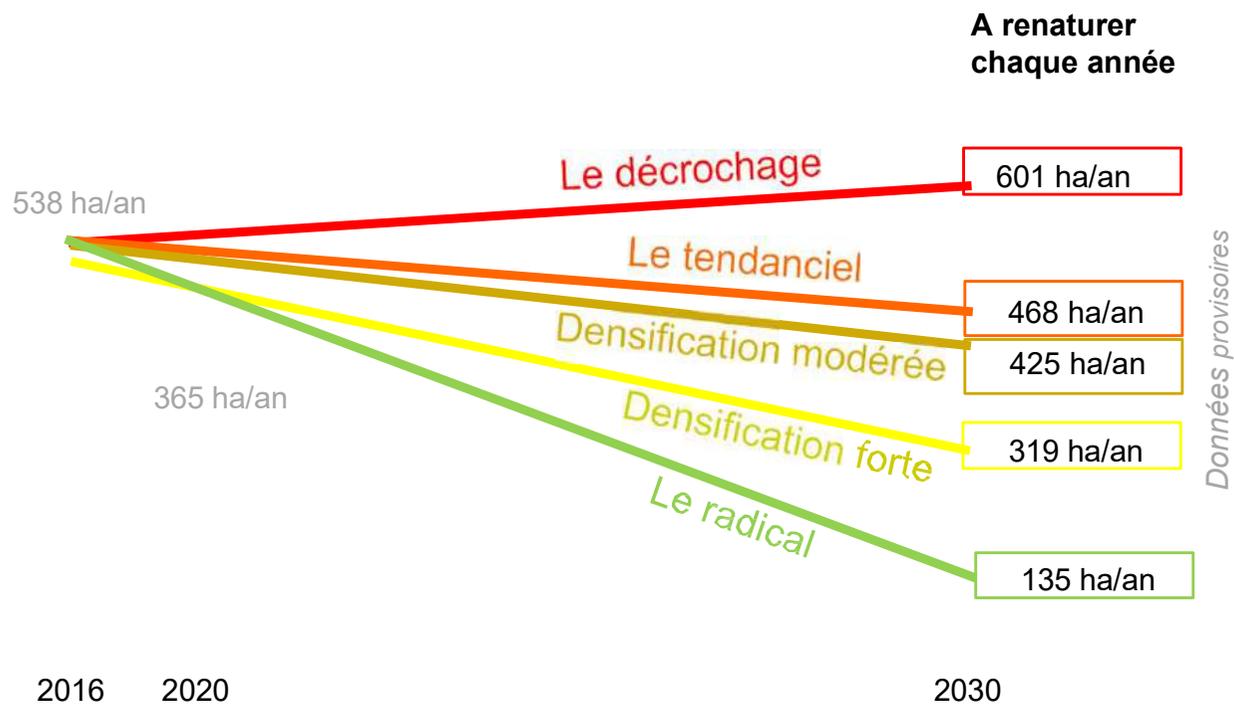
La traduction départementale ZAN



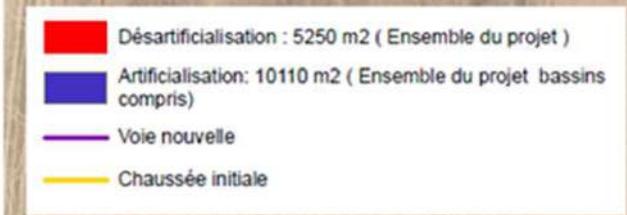
Une diminution des consommations à poursuivre



Le chemin ZAN



Commune d'Avesnac
Zéro Artificialisation Nette
RD 775 - Rectification des virages de Moulin Neuf



Cartographie © Novembre 2021
Réalisation : Di - Service Politique et Coopération
Fonds de carte : BD Ortho 16
Source des données : IGN



Opération de renaturation d'un délaissé routier à Rougé

AVANT

APRES

Zone ouest



Zone est



Programme d'études et de travaux routiers avant 2022



- Etudes en cours (faisabilité - opportunité)
- Opération prise en considération ou Dossier d'Approbation de Principe Approuvé
- Opération Déclarée d'Utilité Publique
- Opération avec Dossier Technique
- Opération en travaux

Réduire l'empreinte environnementale des projets routiers : éviter et réduire

Les critères de priorisation :

- Priorisation des projets multimodaux
- Finalisation des projets très engagés en matière réglementaire ou de travaux
- Suspension provisoire ou définitive des projets trop peu avancés, trop coûteux ou à fort impact environnemental

Les objectifs :

- Une enveloppe initiale de projets de l'ordre de 600 hectares d'artificialisation des sols
- Parmi ces projets, **une quinzaine de projets déjà autorisés, représentant plus de 200 hectares**
- Une enveloppe objectif **de 120 hectares environ** : division d'un facteur 5
- Une compensation complémentaire pour s'inscrire dans les objectifs de la loi climat résilience : réduction de 50% du rythme de l'artificialisation des sols à 10 ans

Un exemple d'évitement fort : réaménagement de la liaison Carquefou

– Nort sur Erdre (RD178)

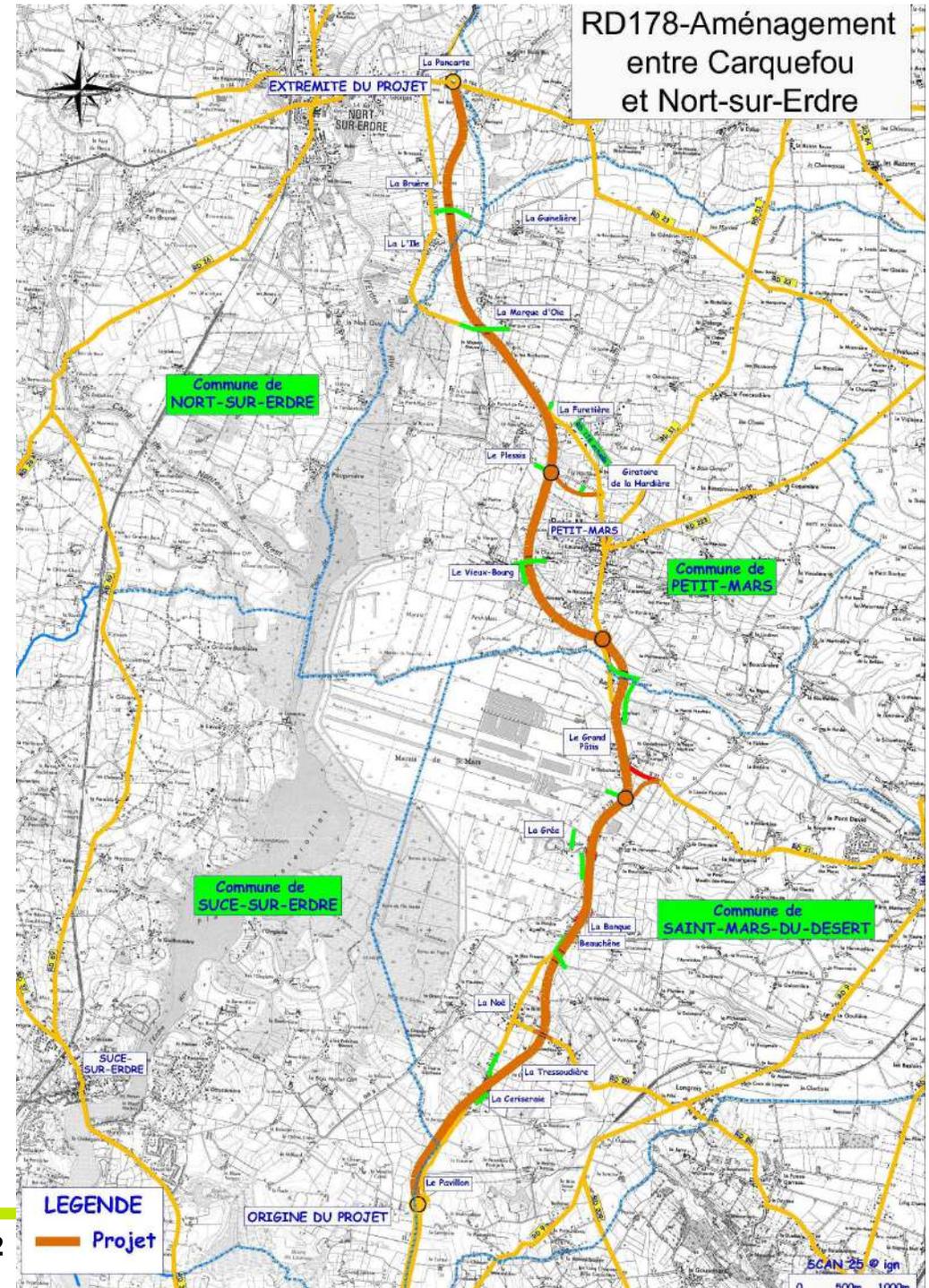
▪ Accidentologie :

8 accidents corporels sur la période 2013-2020 (6 tués, 6 blessés graves et 1 blessé léger) ;

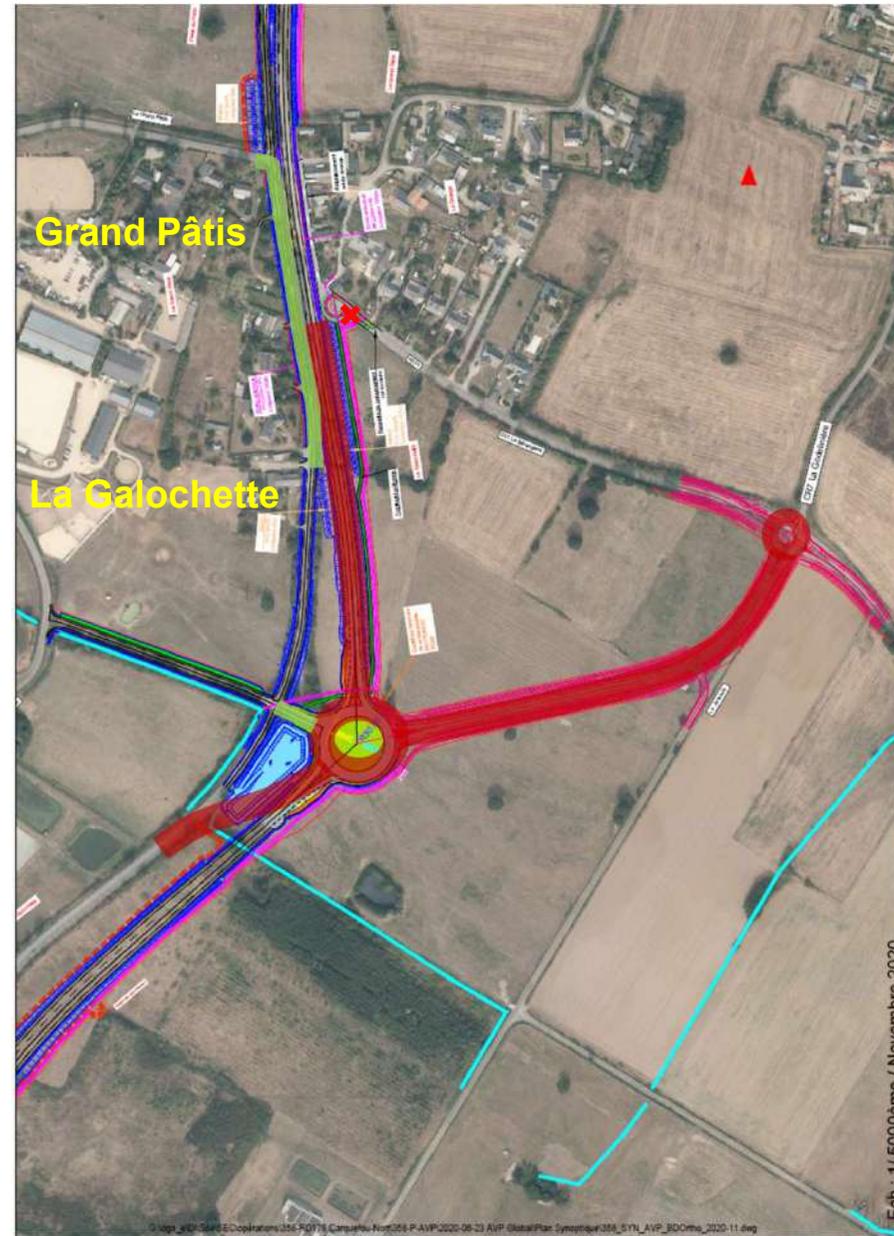
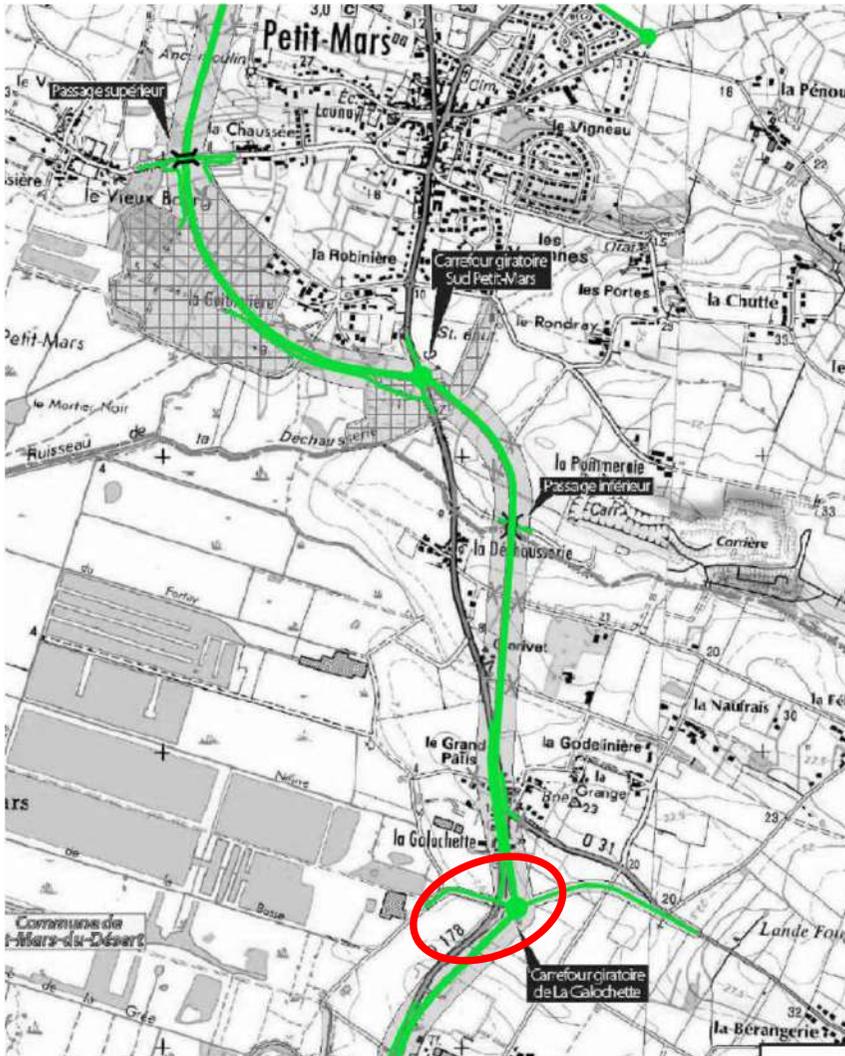
▪ Trafics :

Plus de 10 000 véh/J sud la section Sud (valeur 2019) ;

Près de 600 PL/jour ;



Exemple de réalisations alternatives au projet global : sécurisation du carrefour de la Galochette



Exemple de réalisations alternatives au projet global : sécurisation du carrefour de la Galochette

Caractéristiques de l'opération :

- Linéaire RD à aménager : 450 m ;
- Linéaire VC à aménager : 300 m ;
- Réalisation d'un giratoire de 30 m de rayon (RD 178) ;
- Réalisation d'un giratoire de 13,5 m de rayon (RD 31) ;

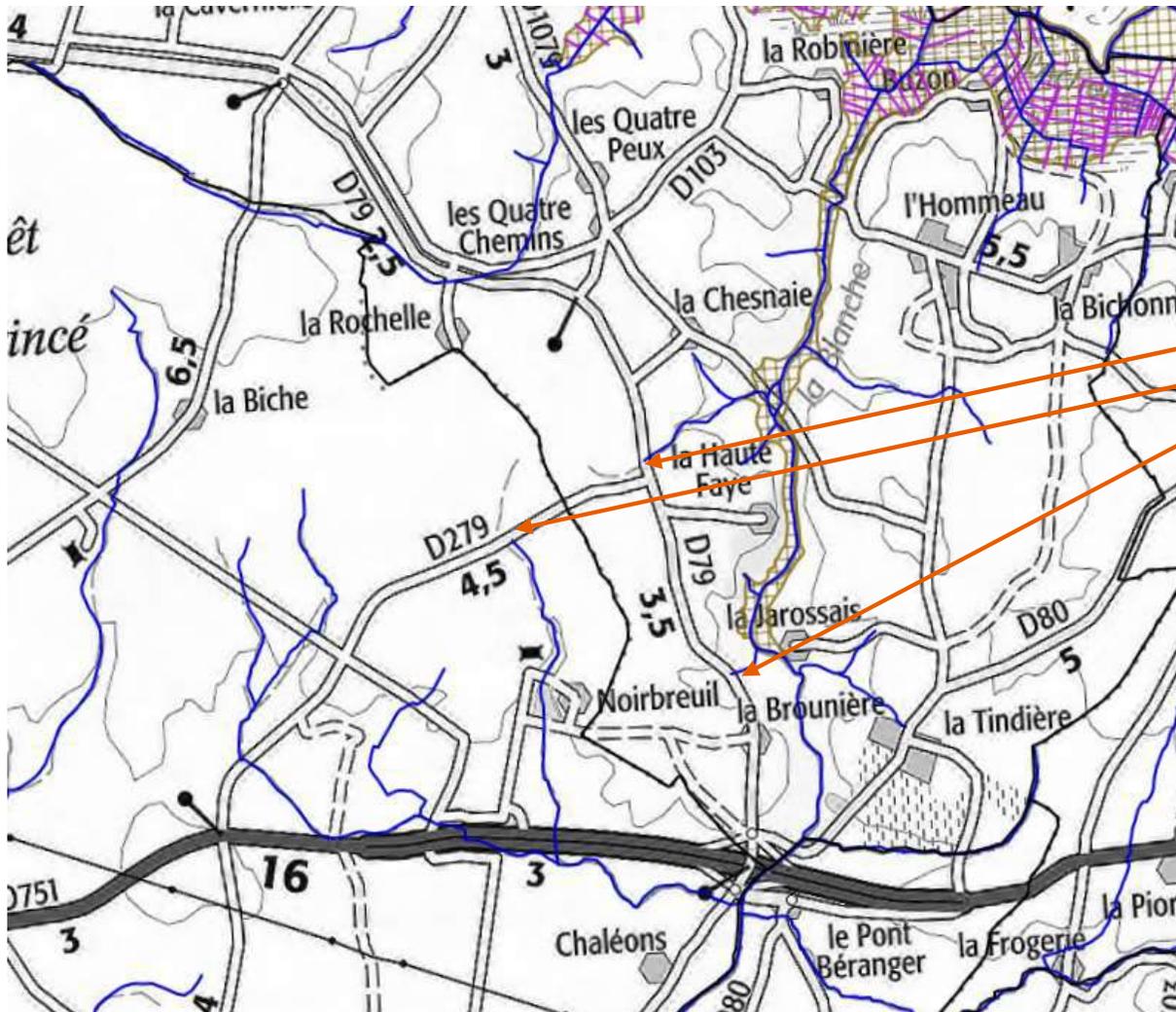
Une artificialisation des sols inférieure à 2 hectares

Des travaux à proximité immédiate ou sur des zones humides inondables ou source de cours d'eau

Une solution à valider après examen attentif des autres possibilités de sécurisation ponctuelle (réduction de la vitesse, aménagements sur la chaussée...)

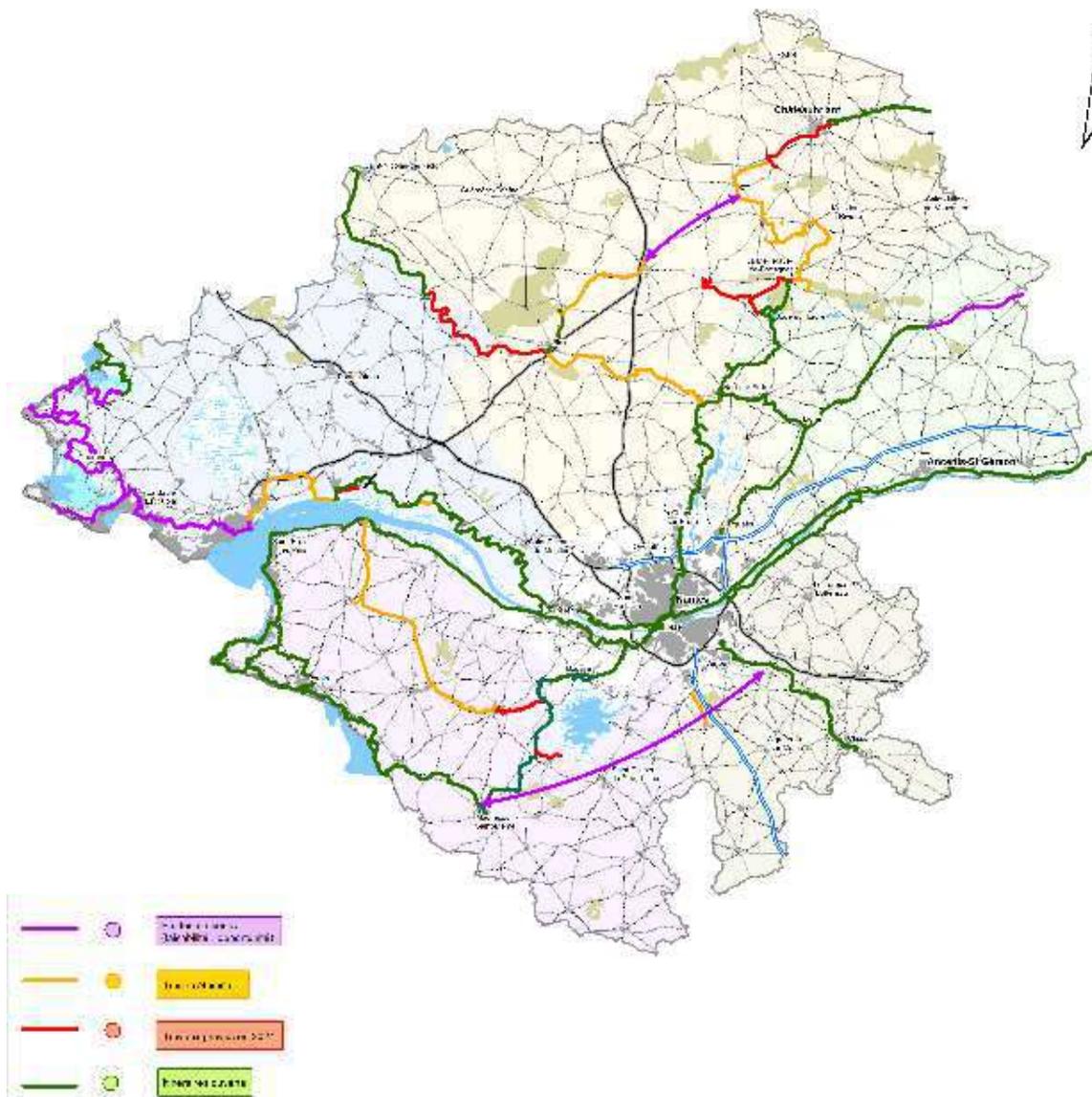
Une souplesse nécessaire pour accompagner la non réalisation de projets majeurs

Illustration de la proximité entre le réseau hydrographique et les routes départementales



Sources de cours d'eau localisées au droit du réseau routier départemental

Le schéma cyclable actuel (20 M€ sur 10 ans) 2017-2027



- **400 km** : réseau cyclable avant mars 2017
- **770 km** : objectif réseau fixé à 2027
- **585 km** : réseau cyclable à fin 2021
- Cumul budget : environ 9 M€
- Recettes cumulées : 3 M€

Vélo : relier l'ensemble des communes de Loire-Atlantique

L'ambition cyclable : relier toutes les communes de Loire-Atlantique par des liaisons favorisant les déplacements journaliers.

Diagnostic des liaisons utilitaires à réaliser après travail avec l'ensemble des EPCI

Liaisons	Nombre de liaisons	Linéaire (km)
Inter EPCI	146	1 186,5
Intra EPCI	324	2 513,5
Total	470	3 700

Recensement des liaisons touristiques complémentaires à réaliser

Environ 110 km complémentaires

Une DUP nécessaire pour tout projet impactant des zones humides :

Une nouvelle procédure à conduire systématiquement, y compris pour les projets cyclables (emprises fréquemment **publiques, notamment sur dépendances routières impacts environnementaux limités le plus souvent à la déclaration loi sur l'eau**)

Interdiction de détruire les zones humides sources de cours d'eau et les zones inondables :

Des projets actuels ou futurs fortement remis en question compte tenu de la capacité d'évitement limitée des infrastructures et des travaux d'aménagement visant à améliorer et sécuriser le réseau existant.

Une difficulté à prévoir l'ensemble des incidences potentielles de la rédaction du SAGE

La carte des ZSGE sera mise à jour en fonction des inventaires des zones humides

Les opérations de sécurisation du réseau et d'accompagnement ne peuvent être connues de façon exhaustive et précise

Pouvoir :

- développer les mobilités alternatives
- conduire les opérations ponctuelles de sécurisation qui accompagnent la démarche « Zéro Artificialisation Nette »
- achever les opérations en cours de travaux et qui font l'objet d'une remise à jour de leur démarche E-R-C

en s'appuyant sur un SAGE qui prenne en compte les marges de manœuvre nécessaires sur le patrimoine public existant

2. Poursuite de la révision du SAGE

Débats entre les membres du bureau de la CLE